

Étaient présents :

Vincent Pina - Directeur, **Stéphanie Dupuis** – Responsable Administrative, **Florian Micheli** – Responsable Hygiène & Sécurité, **Nathalie Nantier** - Représentant A&I/UNSA, **Christiane Bougan** – Représentant SNTES/UNSA, **Yann Le Boulanger** – Représentant enseignant GEII, **Pierre-Yves Charrière** – Représentant enseignant GTE, **Florence Dubar** – Médecin de prévention, **Mireille Blayo** – Infirmière, **Pascal Meunier** – Représentant enseignant GMP.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2013

M. BLAYO rappelle son absence lors du dernier CHSCT.

F. DUBAR précise qu'une correction doit être apportée concernant les vacances de la médecine préventive : 10 vacances de 3 heures à Ville d'Avray.

2. Réponses aux questions de la dernière séance

• Retour sur les bouteilles de gaz :

Les réflexions suivent leur cours. Une étude relative à la création d'une centrale de distribution pour les laboratoires du bâtiment B est en cours. Plusieurs problématiques sont à traiter :

- Choix des gaz utilisés (nombre et type de circuits) ;
- Sorties de gaz dans les salles (nombre et positionnement) ;
- Changement de locaux.

3. Point sur les registres réglementaires, maladies professionnelles et accidents de service

1 accident de trajet à signaler.

- ***Chute de plain pied***

Conséquences : Entorse cheville et doigt – cervicalgie

ITT : 60 jours

Pas de mesure à préconiser sur cet accident de trajet.

4. Point de la médecine préventive

S. DUPUIS annonce le vote de la hausse des crédits de vacances de la médecine préventive pour Ville d'Avray et demande à connaître le nombre d'heures supplémentaires que cette hausse va permettre.

F. DUBAR répond qu'elle attend les instructions du médecin directeur, le D^r. M. BOURENNANE

Y. LE BOULANGER souhaite que le nombre d'heures soit augmenté en début d'année pour les visites médicales étudiantes. Il constate également une hausse des 1/3 temps.

M. BLAYO ajoute que les étudiants nécessitant un aménagement spécifique de 1/3 temps devraient faire connaître leur cas à la visite de rentrée.

Y. LE BOULANGER revient sur certains cas troublants :

- Droit accordé par la médecine préventive à certains étudiants à présenter plus de 3 absences.
- Droit d'utiliser un PC portable lors d'un DS.

M. BLAYO constate qu'une mise au point est nécessaire.

S. DUPUIS ajoute qu'une rencontre entre le D^r M. BOURENNANE, la direction et les enseignants de l'IUT est à prévoir afin de clarifier les modalités techniques très particulières à l'IUT.

5. Avancement de l'évaluation des risques du département GTE

Phase 1 : en cours

Les documents ont été transmis par le département GTE pour la plupart des laboratoires.

Le dossier étant de qualité, il permet une bonne étude préparatoire.

L'étude documentaire porte sur :

- o Les fluides utilisés
- o Les équipements situés dans l'unité de travail (contrôles réglementaires, fiches techniques)
- o Les produits chimiques (fiches de données de sécurité)
- o Les incidents rencontrés

Phase 2 :

Une réunion de lancement avec la direction du département est à prévoir prochainement pour organiser la visite de chaque laboratoire en présence de l'enseignant référent. Cette visite aura pour objet :

- o L'étude de la salle : aménagements, ergonomie, évacuations.
- o L'observation du fonctionnement des installations.
- o La vérification des équipements de protection.
- o Le stockage des produits dangereux.

Les demandes diverses HSE de la part des enseignants référents seront traitées au cours de la visite.

F. MICHELI rappelle la nécessité d'informer des projets de développement des laboratoires pour des conseils en amont.

Phase 3 :

Cette phase permet une estimation d'occurrence et de gravité des risques.

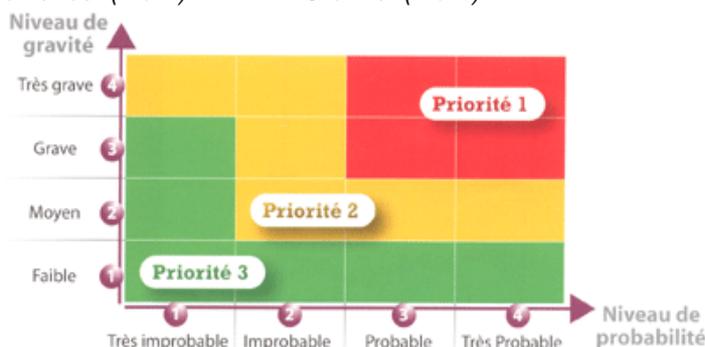
- o Méthode actuelle : utilisée pour le département GMP

C'est une méthode simple mais seulement sur 4 niveaux et 2 variables, ce qui ne permet pas de distinguer réellement la cotation de certains risques.

La méthode de cotation est encore à déterminer

Il y a nécessité d'uniformité de la cotation pour l'ensemble de l'établissement.

Probabilité d'occurrence (1 à 4) X Gravité (1 à 4)



Enfin, un plan d'action sera à établir en concertation avec les différents acteurs selon les axes identifiés grâce à cette cotation.

6. Compte rendu de l'inspection ICPE

Visite de l'inspection des installations classées du 5 novembre 2013.

Type d'inspection : inopinée et approfondie

But de la visite :

- A l'origine, vérification des contrôles réglementaires pour les bains de sels fondus .
- Vérification des classements, dérogations et respect des arrêtés pour les rubriques classées.

Déroulement :

- Étude documentaire.
- Visite de l'ensemble du site.
- Étude d'une machine (four GMP).

Situation administrative :

- Le site était encore classé pour la rubrique des bains de sels fondus.
Régularisation → Attente d'un arrêté de classement sans cette rubrique.
- Dérogation demandée lors du permis de construire pour le bâtiment A, adoptée en CODERST puis modifiée par la BSPP.
Arrêté manquant → Attente de cet arrêté.
- Classement sous le régime de la déclaration pour les rubriques 2560 et 2561.
- Annulation de la dérogation pour les cellules moteurs et nouvelle déclaration pour une puissance totale de 79kW au maximum.

9 non conformités :

- Mesure périodique de pollution rejetée (triennale) pour les 2 rubriques.
- Mesure de bruit (triennale) pour les 2 rubriques.
- Vérification annuelle des extincteurs en retard.
- Interdiction des feux non affichées.
- Mesure périodique de la pollution rejetée des eaux résiduaires (triennale) : machines ou procédés utilisant de l'eau.

2 remarques :

Consignes de sécurité et d'exploitation à finaliser.

Suite à donner :

- Levée des non conformités.
- Mise à jour des éléments permettant la déclaration (notamment la liste des machines de l'atelier avec la puissance).
- Audit ICPE.
- Suivi des éléments présents sur site (cellules moteurs, machines, ...).

7. Compte rendu de l'exercice d'évacuation

Date : 29 novembre 2013 à 10h00

Scénario :

- Déclenchement d'alarme par le Système de Sécurité Incendie pour les bâtiments BF et AE.
- Déclenchement manuel au bâtiment C.
- Pas de déclenchement au bâtiment D (observation SSI à faire).

Situation :

- Affluence moyenne.
- Température faible.
- Consignes diffusées 3 jours avant.

Observations :

- Bonne évacuation dans l'ensemble, respect des consignes générales.
- Temps d'évacuation : majorité **4 min**, dernier 6min13.
- Utilisation correcte de l'ensemble des cheminements de secours.
- Des portes Coupe Feu non fonctionnelles au bâtiment B.
- Une porte Coupe Feu dont la fermeture a été bloquée par des tapis mal placés au bâtiment E.
- Quelques personnes voulant entrer avant l'autorisation.
- Efficacité du dispositif bâtiment B.

8. Présentation du flyer déchets

université Paris Ouest
Nanterre La Défense

IUT
Ville d'Avray
Nanterre

UFR
SITEC

GESTION DES DÉCHETS
IUT de VILLE D'AVRAY

MCFE AWARDS 2012
Trophée catégorie « ouverture sociale et développement durable » pour le programme POP

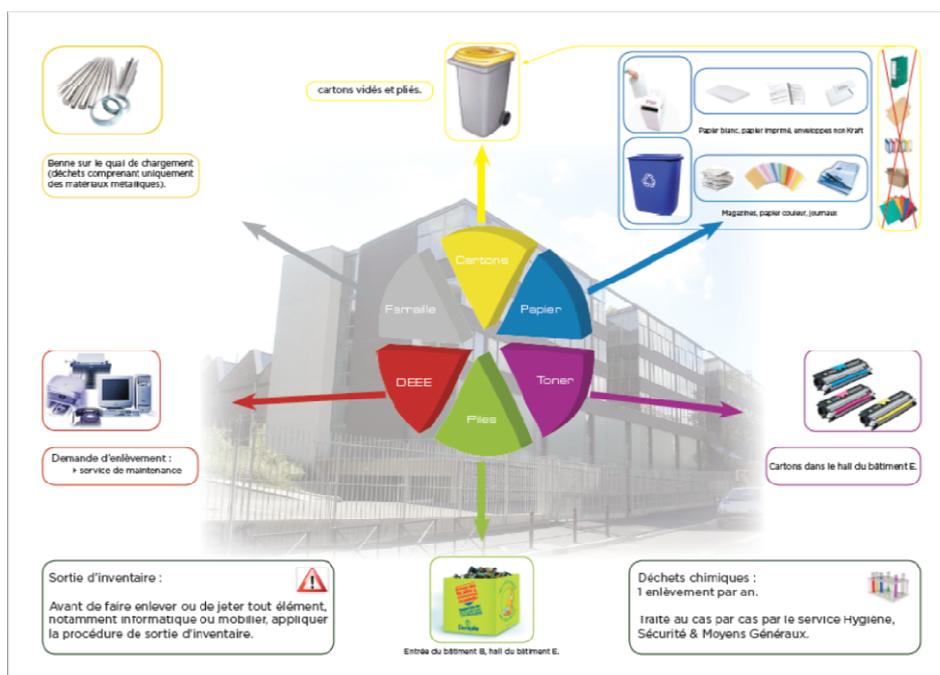
Contacts :
Service Hygiène & Sécurité
Flostan Michélie
01 40 12 48 12
06 08 33 27 98
flostan.michelie@paris10.fr

Concernant les déchets ne figurant pas dans les catégories citées, contactez le service Hygiène et Sécurité :
hygiene_securite_va@u-paris10.fr

Concernant le débarras d'archives, des sacs Pilets seront mis à disposition en contactant le service de maintenance :
maintenance_va@u-paris10.fr

Nota :
Des conteneurs à verre se trouvent à proximité de l'IUT.
(entrée chemin D'avoallières et rue de Sévres)

Des actions ponctuelles pour la collecte de clichés médicaux seront réalisées.



P. MEUNIER demande des précisions sur la gestion des boîtes POP.

F. MICHELI répond qu'un rappel doit être fait auprès de la société de nettoyage qui a en charge ce ramassage.

9. Questions diverses

▪ Talkie Walkie

N. NANTIER rappelle qu'avait été évoqué l'équipement en talkie walkies des agents d'accueil.

F. MICHELI répond que cet équipement n'a pas été acheté.

▪ Ventilation loge

N. NANTIER rappelle ce problème récurrent.

F. MICHELI répond que le système de la loge est à revoir complètement.

▪ N° Astreinte

V. PINA demande à ce que le personnel de l'IUT puisse prendre connaissance du N° d'astreinte.

06 77 50 23 30

ou

48 00

F. MICHELI ajoute qu'une procédure d'urgence médicale est à établir.

Prochaine séance :

Judi 3 avril 2014 – 10h00

Salle des Lilas